

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORDON

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 03 avril 2026 / Date d'affichage : 03 avril 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire sortant.

Présents : M. François PARIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme. Claire TRONCHET, M. Thibault PUGNAT, Mme. Françoise MABBOUX, M. Jacques ZIRNHELT, Mme. Sandrine BALMAND, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ, M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) : Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Jacques ZIRNHELT, Mme. Nicole BARRIERA.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (pouvoir donné à Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ).

Secrétaire de séance : M. Raphaël MABBOUX

Délibération du Conseil Municipal n°2026-038

FORÊT COMMUNALE

- Demande subvention Sylv'ACCTES Rhône-Alpes 2026

Madame Claire TRONCHET, adjointe aux finances, rapporteur, a fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2026

La nature des travaux est la suivante :

Travail du sol au profit de la régénération naturelle : parcelle H

Travail du sol avant plantation, parcelles A et H

Travaux de plantation (fourniture plants, tuteurs, mise en place, application répulsif gibier) parcelles A et H

Dégagement de plantation, parcelles F et I

Travail du sol mécanisé en faveur de la régénération naturelle.

Travail du sol mécanisé avant plantation.

Encadrement de chantier (nature, itinéraire sylvicole)

Le montant estimatif des travaux est : **11956,00 euros HT**

Madame l'adjointe au Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ **Dépenses subventionnables 11 956 € (nature et montant total)**

* Montant de l'aide sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : **5 113,00€**

* Montant total des aides : **5 113,00€**

* Montant total du l'autofinancement communal des travaux aidés : **6 843€ HT**

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

APPROUVE le plan de financement présenté,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

SOLLICITE l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux concernés

DEMANDE à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 20 AVR. 2026

Affiché le : 20 AVR. 2026

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 20 avril 2026
Le Maire



M. François PARIS

Le Secrétaire de Séance,



M. Raphaël MABBOUX